

## COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2014

Présents :

Mmes COMMUNOD – GIAMBAGLI – LECHGUER – MOLINARI – NOEL – OCHEM –  
WALTER – WIRZ - FREMY

Mrs BADIQUE – BRUN – CHARLES – ESTAVOYER – FRICKER- GROETZ – HUGUENIN –  
MOUTARLIER – PACAUD – RITTER - RUCHTY

### 1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Monsieur Alain BRUN est nommé secrétaire de séance.

### 2) Approbation du Compte- rendu du conseil du 28 mars 2014

Pas de remarques spécifiques (sauf petite faute d'orthographe), le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3) Budget primitif 2014

Monsieur Le Maire fait une présentation du budget primitif 2014, en récapitulant les grands postes de dépenses et recettes tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le maire rappelle que ce budget a été étudié en réunion d'adjoints puis en réunion de préparation avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	338 300.00€	013 atténuation de charges	3 000.00€
012 charges de personnel	538 240.00€	70 produits des services	137 245.00€
65 charges gestion courante	69 750.00€	73 impôts et taxes	554 447.00€
66 charges financières	12 273.00€	74 dotations participations	334 994.00€
68 dotation aux amortissements	1 642.40€	75 revenus des immeubles	10 000.00€
022 dépenses imprévues	2 380.60€	77 produits exceptionnels	9 000.00€
023 virement investissement	236 000.00€	002 excédent reporté	150 000.00€
Total	1 198 686.00€		1 198 686.00€

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 dépôt et cautionnement	736.00€	001 solde reporté	523 922.12€
16 emprunts et dettes assimilées	60 878.96€	021 virement fonctionnement	236 000.00€
20 immobilisations incorporelles	11 409.84€	10 dotations	269 588.11€
21 immobilisation corporelles	1 176 547.74€	13 subventions investissement	225 594.51€
020 dépenses imprévues	6 174.60€	28 amortissements	1 642.40€
TOTAL	1 255 747.14€		1 255 747.14€

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 454 433.14 € (2 350 201.54 en 2013).

Monsieur Le Maire rappelle que ce budget tient compte de la mise en place des rythmes scolaires (concernant la mise en place des activités périscolaires et leur coût supplémentaire pour la collectivité)

Monsieur Le Maire rappelle que notre commune a un taux d'endettement faible, mais que comme les dotations de l'Etat risquent fortement de baisser, il faut rester vigilant sur nos dépenses.

Monsieur Le Maire rappelle également que nous touchons 110 000 euros de la CAF, enveloppe non-négligeable, et 170 000 euros en dotations de l'Etat.

Dans ce budget, est prévu une enveloppe de 50 000 euros pour la réfection de l'accès au stade, 50 000 euros pour le quai PMR, 300 000 euros pour la rénovation de la Chougalante, et 50 000 euros pour différents travaux de voirie.

Au moment de passer au vote, Audrey NOEL demande quelques explications sur les comptes 622, et 6435 et 6811, auxquelles monsieur Le Maire et Monsieur RUCHTY apporte des précisions (problèmes de cotisations sociales en cas de dépassement de rémunération des élus – problème de dérogations scolaires et de participations de la collectivité),

Pierre PACAUD demande une explication sur le fonctionnement des dérogations scolaires.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il faut rester dans l'ordre du jour et ne pas dévier sur des sujets qui n'apportent rien à la compréhension du budget.

Dernière question d'Audrey NOEL sur la subvention ADEME de 18 000 euros, monsieur RUCHTY répond que cette subvention concerne les travaux d'économies d'énergie faits sur les éclairages publics de la commune.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur RUCHTY pour le travail d'établissement de ce budget 2014.

#### **4) Indemnités de fonctions du Maire des Adjoints et Conseillers délégués**

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités de fonctions qui seront attribuées au Maire, Adjoints et Conseillers Délégués comme suit :

Maire : Jean-Paul MOUTARLIER : 38% de l'indice brut 1015

1<sup>er</sup> Adjoint : Alain HUGUENIN : 11% de l'indice brut 1015

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mariette WALTER : 8% de l'indice brut 1015

3<sup>ème</sup> Adjoint : Pierre PACAUD : 8% de l'indice brut 1015

4<sup>ème</sup> Adjoint : Maria FREMY : 8% de l'indice brut 1015

5<sup>ème</sup> Adjoint : Paul-Luc ESTAVOYER : 8% de l'indice brut 1015

Conseiller délégué : Roger CHARLES : 3% de l'indice brut 1015

Conseiller délégué : Alain BRUN : 3% de l'indice brut 1015.

Monsieur Le Maire précise que son indemnité est situé en dessous d'un certain seuil pour éviter de faire payer le paiement de cotisations sociales et patronales à notre commune.

L'enveloppe des indemnités des élus est donc pratiquement la même que celle de 2008, à 2000 euros près.

L'indemnité du maire correspond environ à 1200 euros (38 % de l'indice brut 1015).

L'indice 1015 (base de la rémunération) est bloqué depuis 3 ans, et est à priori bloqué pour les 3 ans à venir.

Ont voté pour :

Mmes COMMUNOD – GIAMBAGLI – LECHGUER – MOLINARI – NOEL – OCHEM – WALTER – WIRZ - FREMY

Mrs BADIQUE – BRUN – CHARLES – ESTAVOYER – FRICKER- GROETZ – HUGUENIN – MOUTARLIER – RITTER

Se sont abstenus :

Pierre PACAUD

Résultat du vote : adopté à la majorité

## 5) **Taux d'imposition 2014**

Monsieur Le Maire rappelle que notre orientation est de maintenir les taux actuels d'imposition. Il rappelle également que la part communale dans les différentes taxes est de moins en moins importante en pourcentage par rapport aux autres collectivités (CAB – département – région).

Monsieur Le Maire rappelle que les services fiscaux nous ont fait parvenir l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2014 sont les suivantes :

Taxe d'habitation : 2 000 000

Taxe foncière (bâti) : 1 205 000

Taxe foncière (non bâti) : 20 900

Le produit attendu en appliquant les taux d'imposition communaux de 2013 est le suivant :

Taxe d'habitation :  $2\,000\,000 \times 11.50\% = 230\,000.00 \text{ €}$

Taxe foncière (bâti) :  $1\,205\,000 \times 15.63\% = 188\,342.00 \text{ €}$

Taxe foncière (non bâti) :  $20\,900 \times 36.66\% = 7\,662.00 \text{ €}$  soit un total de 426 004.00 € contre 422 424.00 € en 2013.

Audrey NOEL pose une question sur l'augmentation de la part communale.

Monsieur Le Maire répond que la part communale augmente de 0,09 %.

Monsieur Le Maire et monsieur RUCHTY ne sont pas d'accord sur le calcul qui permet de voir l'impact sur les taxes payées par les contribuables.

Finalement ils se mettent d'accord après calcul pour dire que l'augmentation de la taxe d'habitation sera de 0,37 % par rapport à l'année dernière.

((1,09 % \* base) \* taux de la commune)

Le Maire conclut qu'il veut mettre en place une comptabilité plus analytique pour une vue plus précise par secteur (ex : bois, crèche..)

Adopté à l'unanimité

## **6) Indemnité du comptable**

Monsieur Le Maire énonce que le décret du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable public en sa qualité de conseil en matière budgétaire, financière et comptable. Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée. En conséquence, la nouvelle assemblée délibérante devra voter une délibération fixant le taux de l'indemnité de conseil pour la durée du mandat et précisant le taux. Jusqu'à présent le taux de l'indemnité fixé par le Conseil Municipal était de 100% (en 2013 l'indemnité perçue par le comptable s'est élevée à la somme de 442,84 € brut).

Alain HUGUENIN dit qu'il est contre le principe de payer le comptable public pour des conseils alors que ce dernier est déjà rémunéré pour son travail.

Une discussion démarre entre les membres du conseil municipal de l'utilité ou non de rémunérer le comptable public en plus pour des conseils.

Monsieur RUCHTY dit qu'il ne lui demande pas des conseils tous les jours, mais qu'il lui ai déjà arrivé d'en avoir besoin.

Ont voté contre Mme NOËL - M. HUGUENIN

Se sont abstenus : Mmes FREMY - LECHGUER - MOLINARI - OCHEM - WALTER - MM. BADIQUE - BRUN - ESTAVOYER - GROETZ et PACAUD

Ont voté pour : Mmes COMMUNOD - GIAMBAGLI - WIRZ et MM. CHARLES - FRICKER - MOUTARLIER et RITTER.

Adopté à la majorité

## **7) Désignation des délégués dans les différents organismes dont la commune est membre**

Le Maire énonce les différents organismes dans lesquels le conseil municipal doit envoyer des membres (titulaires et suppléants).

Les organismes et les membres élus à l'unanimité sont les suivants :

SMTC : titulaire (MOLINARI) + suppléant (MOUTARLIER)

SIAGEP : titulaires (HUGUENIN et PACAUD) + suppléants (NOEL et MOUTARLIER)

AEROPARC : titulaire (ESTAVOYER) + suppléant (LECHGUER)

Fourrière : titulaire (COMMUNOD) + suppléant (WALTER)

AUTB : titulaire (BRUN) + suppléant (MOUTARLIER)

CNAS : titulaire (WALTER) + suppléant (WIRZ)

Sécurité routière : titulaire (PACAUD) + suppléant (CHARLES)

Correspondant défense : titulaire (CHARLES)

Conseil d'Etablissement de l'école de musique de la CAB : titulaire (OCHEM)  
suppléant (WALTER)

Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges de la commission du Plan Local de l'Habitat de la CAB : titulaire (BRUN) + suppléant (MOUTARLIER)

Association des communes forestières : titulaire (CHARLES) + suppléant (BADIQUE)

Commission d'appel d'offres : Maire : MOUTARLIER + 3 titulaires (GROETZ – PACAUD- HUGUENIN) et 3 suppléants ( COMMUNOD- RITTER- LECHGUER)

CCAS : Maire (MOUTARLIER) + 5 titulaires (WIRZ- FREMY- COMMUNOD- WALTER- CHARLES) et 5 suppléants (NOEL-GROETZ- ESTAVOYER- OCHEM- LECHGUER) + 4 extérieurs.

Monsieur Le Maire précise qu'il faudra contacter 4 extérieurs pour faire partie du CCAS.

## **8) Formation des commissions**

Monsieur Le Maire énonce les commissions communales à pourvoir.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité le principe des 7 commissions.

Ensuite les membres du conseil municipal s'inscrivent dans les commissions :

**Commission n° 1 : Ecoles-activités périscolaires-CLAE-Restauration**  
HUGUENIN – ESTAVOYER- NOEL – WALTER- OCHEM

**Commission n° 2 : Finances – travaux**  
PACAUD- FREMY-MOLINARI-CHARLES-GROETZ-RITTER

**Commission n° 3 : Communication**  
ESTAVOYER-OCHEM-LECHGUER-NOEL

**Commission n° 4 : Gestion des forêts – espaces naturels sensibles**  
RITTER-HUGUENIN-COMMUNOD-BADIQUE-CHARLES-WALTER

**Commission n° 5 : Gestion de la Chougalante**  
WALTER-WIRZ-PACAUD-CHARLES-FREMY

**Commission n° 6 : Fêtes et cérémonies – Animation**  
HUGUENIN-WIRZ-BRUN-FREMY-WALTER-FRICKER-GROETZ

**Commission n° 7 : Urbanisme**  
BRUN-GROETZ-RITTER-BADIQUE-LECHGUER-PACAUD

**Concernant la commission n° 8**, qui est celle **des impôts locaux**, monsieur Le Maire demande à Didier FRICKER (ancien 1er adjoint et membre de la commission dans le dernier mandat) d'expliquer son fonctionnement.

*(Cette commission a pour rôle de vérifier que les taux d'imposition appliqué à un bati correspondent bien à la classification de cette maison, suite aux travaux réalisés.*

*La classification des maisons se fait toujours par rapport à une maison de référence dans la commune.....)*

Monsieur RUCHTY précise qu'elle s'occupe des propriétés bâties et non bâties (hangar, construction nouvelle.....)

Pour cette commission, il faut avoir une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Ce sont les services fiscaux qui nomment dans cette liste : 6 titulaires et 6 suppléants qui vont composer la commission.

Se sont portés volontaires sur la liste des 24 membres :

membres titulaires : Mmes COMMUNOD - FREMY - GIAMBAGLI - LECHGUER - NOËL - WALTER - WIRZ et MM. CHARLES - PACAUD - CHAUVEAU - LANZ

membres suppléants : MMe OCHEM - MM. BADIQUE - BRUN - ESTAVOYER - FRICKER - GROETZ - HUGUENIN - RITTER.

Il reste à désigner un membre titulaire extérieur à la commune et 4 membres suppléants dont un extérieur à la commune.

Adopté à l'unanimité

## **9) Convention avec la CAB pour la mise à disposition des salles du rez de jardin**

Monsieur Le Maire énonce et explique cette convention avec la CAB.

Par convention en date du 8 octobre 2003 la commune de Chèvremont avait mis à disposition de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine des salles du bâtiment dénommé « la Chougalante » nécessaires au bon fonctionnement de l'école de musique ; la CAB remboursant à la commune de Chèvremont les frais afférant au fonctionnement de l'école de musique.

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancienne crèche et à la création de salles pour les associations communales, l'ensemble des salles du rez de jardin sont dorénavant occupées par l'école de musique. La CAB ayant réalisé les travaux de séparation des compteurs eau, électricité, téléphone, et pris en compte le nettoyage des locaux, cette dernière nous propose un avenant à la convention initial prévoyant que la CAB assume directement les dépenses de fonctionnement et d'investissement des locaux transférés.

Par ailleurs, la CAB demande également la mise à disposition gracieuse de la salle de la Chougalante 3 fois dans l'année pour les auditions du conservatoire.

Intervention de Pierre PACAUD, qui demande si la CAB paye une location de salle en plus de payer les charges (eau, EDF..).

Le Maire répond que non, et il met l'accent sur le fait que la présence de l'école de musique de la CAB à Chèvremont, est un atout et un service de proximité pour nos habitants.

L'avenant à la convention CAB est adopté à l'unanimité.

#### 10) Questions et informations diverses

Intervention de Alain HUGUENIN (1er adjoint) sur plusieurs points :

- Alain HUGUENIN affirme que **la collecte des déchets** dans les rues de la commune faite le samedi 5 avril 2014 s'est bien déroulée. Environ 25 personnes ont participé à cette dernière qui est une bonne année.
- **Sur les rythmes scolaires :**  
Selon Alain HUGUENIN, la mise en place de l'organisation des temps d'activités périscolaires (dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) se passe bien. Un comité de pilotage a été constitué pour suivre la mise en place et le déroulement des TAP.  
Voici les différentes décisions prises dans le cadre du comité :
  1. Les cycles des temps d'activités périscolaires sont de 6 à 7 semaines.
  2. Les TAP ont lieu de 15h15 à 16h30 les mardis et vendredis
  3. Une enquête a été diffusée aux parents
  4. Demande de participation aux parents de 36 euros pour un enfant / an, réduit à 18 euros / an à partir du 2ème enfant.

La volonté est qu'un maximum d'enfants participent à ces TAP.

*(Thierry RITTER se lève pour quitter le conseil municipal, en raison de contraintes familiales.)*

Certains membres du conseil municipal évoquent une remise en cause de la réforme des rythmes scolaires dans les médias par certains maires.

Pour l'instant, la réforme est toujours à l'ordre du jour comme le rappelle le Maire.

Alexandre GROETZ demande à A.HUGUENIN, si nous avons tous les intervenants aux TAP. Ce dernier répond par l'affirmative.

Aurélié OCHEM dit que les questionnaires d'enquête aux parents sont revenus à l'école, et qu'il faudra procéder au dépouillement semaine prochaine.

Monsieur Le Maire remercie les membres du comité des rythmes scolaires, et affirme que ces décisions seront enterminées dans le prochain conseil municipal, appuyé par un dossier complet afin que qu'il puisse signer les contrats et conventions avec les intervenants aux TAP.

Intervention de Pierre PACAUD :

Pierre PACAUD affirme qu'il y a un problème sur les travaux rue du stratégique. Pour lui, l'élargissement réalisé est assez large pour laisser passer les camions dans notre village.

Monsieur Le Maire affirme que ce problème sera vu en réunion d'adjoints et que la commune fera ce qui lui est possible de faire selon les textes de lois.

### Intervention de Didier FRICKER pour l'association 1 rose 1 espoir :

- Ce dernier demande au nom de l'association « 1 rose 1 espoir » de pouvoir faire un fléchage au sol pour leur manifestation du 26 avril 2014.
- Il demande à ce qu'un membre du conseil municipal se porte présent à la réunion de l'association qui a lieu à Meroux le 19 avril 2014 (10h), c'est Mariette WALTER qui ira représenter la commune.
- Comme tous les ans, il demande si la commune prend toujours en charge le petit déjeuner de l'association motarde le 26 avril 2014 (la réponse est oui)
- Il demande également à faire apparaître sur le panneau d'affichage numérique de la commune la manifestation
- Puis il lit un courrier de l'association, et il demande au nom de l'association si la commune peut faire des photocopies pour l'ensemble des foyers chevremontois à distribuer.

Le Maire se réserve la réponse à la réunion d'adjoints.

### Intervention du public :

Problème du parking du mini golf qui est depuis quelque temps occupé par un habitant des logements collectifs rue de Perouse. Ce dernier stocke des véhicules qu'il vend sur le parking du mini-golf.

Le Maire affirme que cette personne a été sommé par courrier de quitter les lieux, et il semble selon Pierre PACAUD, qu'il se soit exécuté à ce soir.

Il est demandé également au conseil municipal de voir les voiries de la rue des Pages, qui sont à priori en mauvais état.

Monsieur RUCHTY intervient en disant que la société COLAS doit faire le tour de Chèvremont afin de lister les rues dans lesquelles des réfections de voiries doivent être faites.

Monsieur Le Maire dit que la municipalité va établir un planning prévisionnel de réfection des voiries.

La séance est levée, il est 22 h 30 min.

